

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-456 DU 13 OCTOBRE 1998

CHARGEANT MADAME, RAMATOU BABA
MOUSSA MINISTRE DE LA PROTECTION SOCIALE
ET DE LA CONDITION FEMININE DE L'INTERIM
DE MADAME MARIE ELISE GBEDO, MINISTRE
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU
TOURISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

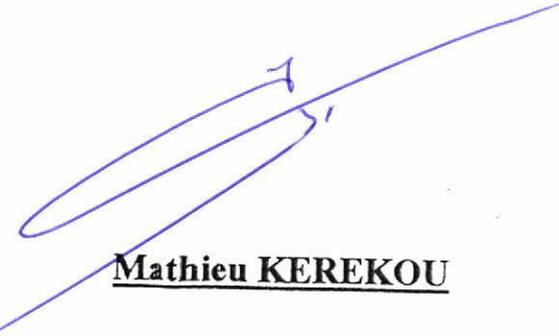
- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 12 Octobre 1998, Madame Ramatou BABA MOUSSA, Ministre de la Protection Sociale et de la Condition Féminine est chargée de l'intérim de Maître Marie Elise GBEDO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 Octobre 1998



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : P R - AN - CS - CC - CES - MEHU - MCAT - AUTRES MINISTERES